

Image not found or type unknown



besoin d'information immigration travail france

Par **Freyrito**, le **21/09/2024** à **16:37**

Bonjour,

Ma copine Cambodgienne qui est France pour 6 mois (VISA d'étude) souhaiterait revenir sur le territoire après son départ.

Pourrait-elle revenir si elle a un travail à l'avance sur le territoire et une attestation d'hébergement fournie par ma personne ? J'ai vu qu'il y avait des minimas financiers mais je ne suis pas sûr de bien les interpréter.

Merci à vous d'éclairer ma lanterne

Par **Pierrepaulejean**, le **21/09/2024** à **16:56**

bonjour

il faut poursuivre sur votre 1er sujet

https://www.legavox.fr/forum/etrangers/immigration-en-france/question-immigration-copine-cambodgienne_164137_1.htm

Par **youris**, le **21/09/2024** à **17:01**

bonjour,

votre copine doit se renseigner auprès d'un consulat de France, pour obtenir un titre de séjour pour exercer une activité professionnelle, il faut que ce soit pour un métier dit en tension, c'est

à dire dont les postes ne sont pas puvus en France.

quel est le métier de votre copine ?

pour un visa long séjour, le principe est que l"tranger ne soit pas à la charge de la France, en particulier, en matière de couverture maladie.

salutations